

## Richesses du patrimoine Grille d'évaluation du rendement

Nom de la collectivité :

Date de l'évaluation :

### En quoi consiste Richesses du patrimoine?

Partenaires de la conservation du patrimoine provincial, les collectivités manitobaines jouent un rôle important dans sa protection, sa promotion et sa célébration. Richesses du patrimoine est une initiative de mise en valeur du patrimoine des collectivités et de mesure du rendement dans ce domaine, qui vise à aider les collectivités à connaître leurs points forts, à faire participer des partenaires locaux et à tirer profit au maximum de leurs richesses patrimoniales.

### Comment utilise-t-on la grille d'évaluation?

La grille d'évaluation du rendement Richesses du patrimoine comprend des énoncés répartis dans huit catégories et équivalant chacun à un nombre de points. Chaque catégorie renvoie à des pratiques exemplaires établies dans le domaine du patrimoine communautaire. L'évaluation consiste à déterminer si chacun des énoncés s'applique ou non, où oui égale le chiffre indiqué et non égale 0 (aucune valeur partielle).

Les organismes du patrimoine des collectivités ou les représentants municipaux n'ont qu'à remplir la grille et à additionner leurs points pour déterminer leur rendement. Il est peu probable que les collectivités obtiennent la note maximale de 100 points. La note obtenue se veut simplement une base pour l'élaboration de nouveaux projets ou de nouvelles orientations. Remplir la grille peut aider votre collectivité à faire ressortir ses forces et ses faiblesses et possiblement à stimuler les discussions sur le patrimoine local.

Étant donné que les points de référence sont établis en fonction de l'ensemble des collectivités, il est possible que certains ne s'appliquent pas à votre situation. Ce n'est pas un problème, car la grille vise à donner un aperçu général de la gestion du patrimoine dans votre collectivité. De plus, s'il y a lieu, vous pouvez faire des commentaires sur des projets ou des pratiques locales.

## À qui dois-je m'adresser pour de l'aide concernant Richesses du patrimoine?

Vous souhaitez peut-être demander l'aide d'un facilitateur pour remplir la grille. Au besoin, un représentant de la Direction des ressources historiques vous rencontrera en personne ou par téléconférence pour vous aider dans votre évaluation. Pour obtenir de plus amples renseignements ou demander un rendez-vous, contactez l'agent de liaison avec les municipalités, en composant le 204 945-2118 (ou, sans frais, le 1 800 282-8069, poste 2118) ou envoyez un courriel à [hrb@gov.mb.ca](mailto:hrb@gov.mb.ca).

Exigences	Points de référence	Éléments souhaitables	Valeur en points	Votre note	Commentaires
<b>Exigences liées à la collectivité</b>	1. La collectivité compte des bénévoles actifs dans le domaine du patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une base de bénévoles actifs est en place.</li> <li>• On recrute activement des bénévoles.</li> <li>• On souligne publiquement le travail des bénévoles.</li> </ul>	3 2 2		
	2. Des politiques et des pratiques de sensibilisation de la collectivité sont en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On informe souvent la collectivité sur les initiatives prévues dans le domaine du patrimoine.</li> <li>• On planifie des initiatives de sensibilisation au patrimoine de la collectivité ou une participation à des événements reconnus de célébration du patrimoine.</li> </ul>	2 3		
	3. La collectivité compte un comité consultatif municipal du patrimoine, une société historique ou un autre organisme communautaire de mise en valeur du patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe se réunit régulièrement, suit un programme et dresse des procès-verbaux.</li> <li>• Le groupe possède un énoncé de mission et attribue à ses membres des rôles et des responsabilités définis.</li> </ul>	3 3		
	4. La collectivité a des arrêtés exécutoires sur le patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les arrêtés reflètent avec exactitude les besoins présents et éventuels de la collectivité en matière de patrimoine.</li> </ul>	3		
<b>Exigences dans le domaine de la recherche</b>	5. Des recherches se poursuivent sur l'histoire et le patrimoine locaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information est accessible à tous les membres de la collectivité et on en fait activement la promotion auprès des écoles, des entreprises pertinentes et des projets de tourisme et d'interprétation.</li> </ul>	2		
	6. La collectivité possède un inventaire des biens à valeur patrimoniale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inventaire est mis à jour régulièrement (par exemple, deux fois par année).</li> </ul>	3		
<b>sous-total 1</b>			26		

Exigences	Points de référence	Éléments souhaitables	Valeur en points	Votre note	Commentaires
<b>Exigences sur le plan financier</b>	7. La collectivité dispose d'un budget pour ses activités dans le domaine du patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget est réévalué et mis à jour chaque année.</li> </ul>	3		
	8. La viabilité financière des activités dans le domaine du patrimoine est une priorité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des campagnes et des activités de financement sont organisées à chaque exercice financier.</li> </ul>	3		
	9. La collectivité recherche des possibilités de partenariat et de commandite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>On travaille à la création de nouveaux partenariats et au maintien des bonnes relations avec les partenaires établis.</li> </ul>	3		
	10. La collectivité s'assure d'obtenir le financement approprié auprès du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>On s'efforce d'obtenir des subventions du gouvernement en présentant des demandes au titre de programmes d'aide utiles aux activités prévues dans la collectivité.</li> </ul>	2		
<b>Exigences en matière de planification</b>	11. La collectivité a mis sur pied des plans en matière de patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La collectivité a élaboré un plan de gestion du patrimoine communautaire, selon la forme recommandée.</li> <li>Le plan de gestion du patrimoine communautaire est révisé et mis à jour chaque année.</li> <li>Le plan d'aménagement de la collectivité ou du district contient des politiques précises en matière de patrimoine.</li> </ul>	4 4 3		
<b>sous-total 2</b>			22		

Exigences	Points de référence	Éléments souhaitables	Valeur en points	Votre note	Commentaires
<b>Exigences liées à la conservation</b>	12. La conservation des sites patrimoniaux est une priorité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collectivité met en valeur ses sites et ses immeubles d'importance, notamment en procédant à la désignation de sites sélectionnés.</li> <li>• La collectivité aide à l'entretien des sites (elle offre un soutien à l'information, un soutien technique ou financier, etc.).</li> <li>• Du matériel d'interprétation et de promotion existe pour tous les sites appropriés.</li> <li>• La collectivité locale applique les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et en fait la promotion auprès des propriétaires de sites du patrimoine.</li> </ul>	3 2 2 3		
	13. On examine à fond les sites du patrimoine dont on propose la désignation avant de les désigner.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les valeurs patrimoniales associées aux sites du patrimoine dont on propose la désignation sont comprises et connues avant la désignation.</li> <li>• La viabilité des sites du patrimoine dont on propose la désignation est étudiée avant la désignation (on prévoit notamment son usage, son état et son entretien à long terme).</li> <li>• Les attentes relatives à tout futur site désigné sont exposées aux propriétaires avant la désignation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accès au public/respect de la vie privée du propriétaire</li> <li>• sensibilisation de la collectivité</li> <li>• politique concernant les modifications apportées au site</li> </ul> </li> </ul>	3 3 3		
<b>Ressources humaines</b>	14. La collectivité pourvoit tous les postes rémunérés ou bénévoles dans les comités ou liés aux activités et aux événements locaux dans le domaine du patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des descriptions de travail existent pour chacun des postes clés.</li> <li>• On favorise et on soutient le perfectionnement professionnel et les occasions de formation.</li> </ul>	2 1		
<b>sous-total 3</b>			22		

Exigences	Points de référence	Éléments souhaitables	Valeur en points	Votre note	Commentaires
Éducation et interprétation	15. Les écoles de la collectivité offrent aux élèves des occasions d'apprentissage sur le patrimoine local.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fête Historica</li> <li>• Jour du Manitoba et autres occasions de participer à des fêtes du patrimoine</li> <li>• partenariats entre les écoles et les groupes œuvrant dans le domaine du patrimoine</li> </ul>	1 2 2		
	16. Des médias et des activités d'interprétation mettent en valeur l'histoire et le patrimoine local.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• brochure</li> <li>• carte ou plan</li> <li>• promenade guidée</li> <li>• affiche</li> <li>• site Web</li> <li>• programmes publics et événements spéciaux</li> <li>• musée</li> <li>• budget pour le renouvellement et la mise en œuvre d'activités d'interprétation</li> <li>• coopération avec d'autres collectivités et municipalités, et partenariats pour la prestation d'activités d'interprétation</li> </ul>	1 1 1 1 2 3 3 2 2		
Développement économique et tourisme	17. S'il y a lieu, on encourage l'usage commercial des bâtiments et des sites patrimoniaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On encourage l'exploitation d'activités commerciales appropriées dans les bâtiments et les sites patrimoniaux.</li> </ul>	2		
	18. Des arrondissements ou secteurs patrimoniaux sont établis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collectivité signale ses paysages de rues, quartiers et autres paysages en tant que quartiers ou secteurs patrimoniaux, en vue d'accroître leur valeur réelle ou perçue.</li> </ul>	2		
	19. La collectivité compte des entreprises dans le domaine du patrimoine ou du tourisme culturel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des activités sur le patrimoine et des entreprises connexes existent dans la collectivité.</li> <li>• La collectivité soutient et encourage les activités et les entrepreneurs en leur offrant de l'information, un accès à l'information, des services professionnels ou l'accès à des capitaux.</li> </ul>	3 2		
<b>sous-total 4</b>			30		

	Valeur en points	Votre note
sous-total 1	26	
sous-total 2	22	
sous-total 3	22	
sous-total 4	30	
<b>total</b>	100	

Nombre de points de référence = 19    Total des points possibles = 100

